BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

QUATRIEME LEGISLATURE

LOI N° 015-2007/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD SIGNE LE 30 MAI 2006 AU KOWEIT PORTANT CREATION DE LA SOCIETE INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE (SIFC).

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 18 octobre 2007 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord signé le 30 mai 2006 au Koweït, portant création de la Société internationale islamique de financement du commerce (SIFC).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 18 octobre 2007.

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Premier Vice-président

Kanidoua NA[illegible]

Le Secrétaire de séance

Mihyemba Louis Armand OUALI